



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 FÉVRIER 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2026-02-017-DVCS

Nomenclature : 7.10

#### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES POUR LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE 2026

**Votants : 32**

**Abstention : /**

**Votes exprimés : 32**

**Pour : 32**

**Contre : /**

L'an deux mille vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE, Mme OGER

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme PICAT	procuration	à M. LORMAND
M. DECKE	procuration	à M. DUBERT

#### ABSENTS EXCUSÉS

Mme LE GALL

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	32

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*09/02/2026*



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*09/02/2026*

Monsieur le Maire rappelle que depuis la désignation de Paris comme ville hôte des jeux olympiques et paralympiques en 2024 le ministère chargé de l'éducation Nationale organise chaque année la semaine olympique et paralympique (SOP), en partenariat avec le ministère chargé des Sports et le mouvement sportif français.

Dans ce cadre, la Ville de Tarnos est engagée chaque année pour proposer à l'attention des élèves une séquence d'éveil à l'activité physique et ses bienfaits, tout en sensibilisation aux valeurs citoyennes et sportives. Lors de cette semaine, les élèves de cycle 3 sont accueillis au complexe sportif Léo Lagrange. Depuis 2025, une journée est également consacrée aux grandes sections des écoles maternelles.



Pour cette année, un lien sera fait avec la démarche « Tarnos en mouvement » avec un accent porté sur la pratique des filles, en s'appuyant sur le spectacle « Yes, we fight » et une rencontre avec les artistes et la chorégraphe.

Monsieur le Maire explique que cette opération peut bénéficier de subventions de la part du Conseil départemental des Landes.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le budget prévisionnel présenté

## DÉLIBÈRE

**SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental des Landes

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes de subventions.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télerecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)